

Constitution du Dossier Locataire Professionnel

Documents obligatoires pour tous les profils

Les documents suivants sont requis **pour tous les candidats**, quel que soit leur statut :

- **Pièce d'identité en cours de validité**
(carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)
- **Visa** (pour les personnes étrangères)
- **RIB** (pour la restitution du dépôt de garantie)
- **Attestation d'assurance habitation**
(à remettre avant l'entrée dans les lieux)
- **Attestation de garantie Visale** ou **certificat de garantie GarantMe**

Liste des pièces spécifiques par profil

Étudiants

- Certificat de scolarité ou carte étudiante en cours de validité
- Justificatif de bourse (le cas échéant)
- **Visale** : automatiquement éligible
GarantMe : accepté

Salariés (CDI ou CDD)

- Contrat de travail ou promesse d'embauche
- Trois dernières fiches de paie
- Dernier avis d'imposition
- **Visale** : éligible si <31 ans ou salarié en mobilité
GarantMe : accepté

Intérimaires

- Contrats de mission récents ou attestation de l'agence d'intérim
- Relevé des missions sur les 6 derniers mois
- Trois bulletins de salaire
- **Visale** : éligible sous conditions (âge ou situation pro)
GarantMe : accepté

Auto-entrepreneurs / Travailleurs indépendants

- Extrait Kbis ou numéro SIREN
- Dernier avis d'imposition
- Déclarations URSSAF, attestation comptable ou bilan simplifié
- Relevé bancaire professionnel (*si disponible*)

Visale : généralement non éligible

GarantMe : accepté

Demandeurs d'emploi

- Attestation récente de situation **France Travail**
- Justificatifs d'allocations perçues (ARE, RSA, etc.)
- Dernier avis d'imposition
- **Visale** : éligible si <31 ans

GarantMe : accepté

Personnes en situation de handicap

- Notification de droits (AAH, PCH, etc.)
- Carte Mobilité Inclusion ou attestation de la MDPH
- Relevé CAF ou MSA
- **Visale** : éligible selon l'âge ou le statut

GarantMe : accepté